

Association de Gestion

LA PETITE ENFANCE DU CENTRE HARDT

2 rue du Rhin
68740 FESSENHEIM

T.I. Guebwiller
Registre des associations XXIII Folio n°1408

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ET ANNEXES

Philippe WOLFF

Expert comptable diplômé par l'Etat

68400 RIEDISHEIM - 32 rue de Mulhouse - Tél 03 89 44 33 23 - infos@cabinet-woff.com

Association de Gestion
La Petite Enfance du Centre Hardt
2 rue du Rhin
68 740 FESSENHEIM
T.I. Guebwiller Reg. des associations XXIII Folio n°1408

ACTIF

	Brut	Amortissements	Net	Exercice précédent
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Logiciels	7 122,25	6 016,73	1 105,52	1 661,52
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Matériel et outillage	11 805,09	10 455,94	1 349,15	2 191,55
Autres immobilisations corporelles	30 106,31	22 756,13	7 350,18	9 618,53
	<u>49 033,65</u>	<u>39 228,80</u>	<u>9 804,85</u>	<u>13 471,60</u>
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
<u>Stocks</u>				
Matières et fournitures	5 713,13	-	5 713,13	8 319,04
<u>Créances</u>				
Participation des parents	18 486,70	3 715,78	14 770,92	16 113,32
Autres créances	107 536,19	-	107 536,19	114 579,22
<u>Divers</u>				
Disponibilités	227 874,05	-	227 874,05	144 513,16
Charges constatées d'avance	393,67	-	393,67	934,92
	<u>360 003,74</u>	<u>3 715,78</u>	<u>356 287,96</u>	<u>284 459,66</u>
TOTAL GENERAL	<u>409 037,39</u>	<u>42 944,58</u>	<u>366 092,81</u>	<u>297 931,26</u>

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

		<u>P A S S I F</u>	
		<u>Exercice 2018</u>	<u>Exercice précédent</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Report à nouveau		24 341,64	63 211,80
RESULTAT DE L'EXERCICE		12 182,85	- 38 870,16
Subventions d'investissement			
Subvention reçue	3 604,66	2 284,35	1 800,35
Subvention virée au résultat	<u>- 1 320,31</u>		
		<u>38 808,84</u>	<u>26 141,99</u>
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>			
Provision pour engagements de retraite		<u>108 741,00</u>	<u>111 439,00</u>
<u>D E T T E S</u>			
Emprunts et dettes financières diverses		7 941,09	14 522,88
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 372,02	18 689,45
Dettes fiscales et sociales		122 229,86	127 137,94
Produits constatés d'avance		75 000,00	0,00
		<u>218 542,97</u>	<u>160 350,27</u>
TOTAL GENERAL		<u>366 092,81</u>	<u>297 931,26</u>

COMPTE DE RESULTAT
du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

	Exercice 2018	Exercice précédent
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Cotisations	5 650,00	4 950,00
Participation des parents	144 417,20	149 045,39
Recettes diverses	1 000,29	1 166,37
Subventions d'exploitation	714 932,78	701 399,71
Autres produits	30 885,70	35 964,47
	896 885,97	892 525,94
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats de matières premières et consommables	75 867,80	72 943,69
Variation de stock de fournitures consommables	- 2 605,91	- 104,30
Autres charges externes	50 077,68	51 179,79
Impôts, taxes et versements assimilés	47 427,92	59 847,86
Salaires et traitements	515 754,98	528 786,16
Charges sociales	182 572,38	179 801,86
Dotations aux amortissements et aux provisions	20 841,19	40 311,07
Autres charges	122,71	648,93
	890 058,75	933 415,06
RESULTAT D'EXPLOITATION		
	6 827,22	- 40 889,12

COMPTE DE RESULTAT

(suite)

	Exercice 2018	Exercice précédent
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
Intérêts sur compte de dépôt et dépôt à terme	1 830,97	1 743,04
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
Intérêts bancaires	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER	1 830,97	1 743,04
RESULTAT COURANT	8 658,19	- 39 146,08
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
<u>Sur opérations de gestion</u>		
Apurement comptes parents créditeurs	249,67	0,00
Annulation charges sur exercices antérieurs	2 480,00	0,00
<u>Sur opérations en capital</u>		
Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat - pour l'exercice	1 140,99	582,92
	3 870,66	582,92
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00
	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 870,66	582,92
IMPOT SUR LES SOCIETES	346,00	307,00
TOTAL DES PRODUITS	902 587,60	894 851,90
TOTAL DES CHARGES	890 404,75	933 722,06
BENEFICE (+) ou PERTE (-)	12 182,85	- 38 870,16

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	4	
Principes et conventions générales	5	
Permanence ou changement de méthodes	5	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	6	
Etat des amortissements	6	
Etat des provisions	7	
Etat des échéances des créances et des dettes	7	
Variation des fonds propres	7	
Autres immobilisations incorporelles	8	
Evaluation des immobilisations corporelles	8	
Evaluation des amortissements	8	
Evaluation des matières et marchandises	8	
Evaluation des créances et des dettes	8	
Dépréciation des créances	8	
Disponibilités en Euros	9	
Produits à recevoir	9	
Charges à payer	9	
Charges et produits constatés d'avance	9	
Subventions d'équipement	9	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT		
Honoraires des commissaires aux comptes	10	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Montant des engagements financiers	10	
Informations en matière de crédit bail		NA
Engagement en matière de pensions et retraites	11	
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Produits et charges exceptionnels	12	
Transferts de charges	12	

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 366 092,81 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 892 525,94 et dégageant un excédent de 12 182,85.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Notre association a été créée pour la gestion de la petite enfance dans le cadre de la Communauté de Communes Eссор du Rhin et plus particulièrement la gestion de deux multi-accueils puis du relais assistants maternels.

La Communauté de Communes Eссор du Rhin et celle du Pays de Brisach ont fusionné à effet au premier janvier 2017. La nouvelle intercommunalité souhaite proposer une offre homogène de services pour la petite enfance sur l'ensemble de son territoire.

Notre association a fait évoluer son mode de fonctionnement dans cette optique et certaines de ses prérogatives ont été réduites. Il a notamment été décidé de transférer la compétence de gestion du relais d'assistantes maternelles vers la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach à compter du 1er janvier 2019 alors que cette gestion était jusqu'alors déléguée à notre association.

Pour autant, la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach n'a pas décidé la reprise en régie de l'activité de notre association comme elle le fait pour ses autres structures d'accueil. Les comptes de cet exercice sont donc présentés dans une optique de poursuite de notre activité.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à celles de l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	7 122		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 805		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 632		475
TOTAL	41 437		475
TOTAL GENERAL	48 559		475

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			7 122	7 122
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			11 805	11 805
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			30 106	30 106
TOTAL			41 911	41 911
TOTAL GENERAL			49 034	49 034

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 461	556		6 017
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 614	842		10 456
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 013	2 743		22 756
TOTAL	29 627	3 585		33 212
TOTAL GENERAL	35 087	4 141		39 229

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	556				
Instal.techniques matériel outillage indus.	842				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 743				
TOTAL	3 585				
TOTAL GENERAL	4 141				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	111 439	15 100		17 798	108 741
TOTAL	111 439	15 100		17 798	108 741

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	4 727	1 600	2 611		3 716
TOTAL	4 727	1 600	2 611		3 716
TOTAL GENERAL	116 166	16 700	2 611	17 798	112 457
Dont dotations et reprises d'exploitation		16 700	2 611	17 798	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	3 716	0	3 716
Autres créances clients	14 771	14 771	
Personnel et comptes rattachés	2 799	2 799	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	104 552	104 552	
Divers état et autres collectivités publiques	186	186	
Charges constatées d'avance	394	394	
TOTAL	126 417	122 701	3 716

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	7 941	0	7 941	
Fournisseurs et comptes rattachés	13 372	13 372		
Personnel et comptes rattachés	57 992	57 992		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 983	48 983		
Impôts sur les bénéfices	346	346		
Autres impôts taxes et assimilés	14 909	14 909		
Autres dettes	75 000	75 000		
TOTAL	218 543	210 602	7 941	

Variation des fonds propres

Les fonds propres sont positifs au 31/12/2018 à hauteur des subventions d'investissements non encore virées au résultat, de l'excédent constaté sur les exercices 2016 et 2018, et déduction faite de l'insuffisance de l'exercice 2017.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Ces éléments sont amortis sur leur durée d'utilisation, à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	6 042	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais accessoires qui leur sont directement attribuables et qui sont engagés pour leur mise en état d'utilisation selon l'usage prévu par la direction.

Au vu des caractéristiques des immobilisations détenues, aucune valeur résiduelle n'a été retenue.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire ou dégressif	3 à 7 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 6 ans
Matériel de bureau	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 7 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	107 536
Valeurs mobilières de placement	112
Total	107 649

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 247
Dettes fiscales et sociales	84 426
Total	93 672

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	394
Total	394

Subventions d'équipement

La CAF a décidé au titre des exercices précédents l'octroi de subventions d'équipement à notre association pour un montant de 2 539,67 Euros pour des biens pour lesquels il n'existe pas d'obligation de renouvellement. Pour 2018, une subvention d'équipement pour un montant de 1 064,99 Euros a été octroyée pour le même type de bien. Au total, le montant des subventions d'équipement reçu s'élève à 3 604,66 Euros.

Les subventions d'équipement sont reprises dans le résultat au fur et à mesure de la dépréciation économique de ces biens constatée par leur amortissement. Il a ainsi été porté au résultat au titre de 2018 un montant de 580,99 Euros.

Lorsque l'équipement est comptabilisé directement en charges, la subvention est totalement reprise, ce qui a été fait à hauteur d'une subvention de 560 Euros en 2018.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 325 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 325 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

La Communauté de Communes Eссор du Rhin versait à notre association une subvention qui devait permettre de couvrir l'ensemble des charges que nous engagions. Cette subvention était déterminée au vu du budget prévisionnel que notre conseil d'administration arrêtait. L'éventuel surplus était précédemment reversé à la Communauté de Communes.

Les relations entre notre association et la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach issue de la fusion entre les communautés de communes Eссор du Rhin et Pays de Brisach, de même que les engagements réciproques sont désormais déterminés que dans le cadre de conventions annuelles d'objectifs et de moyen qui pour l'instant couvre une période allant jusqu'au 29 février 2020.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Pour faire face à ces indemnités, notre association a décidé de provisionner ces engagements de fin de carrière au passif de notre bilan.

La dotation aux provisions passée en charge au titre de cet exercice correspond à l'augmentation des engagements au titre de 2018. Une reprise de provision a été effectuée et correspond au personnel ayant quitté notre association. La provision calculée comme indiqué ci-dessous s'élève au 31/12/2018 à 108 741 Euros.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	594
55 à 59 ans	6 à 10 ans	28 656
45 à 54 ans	11 à 20 ans	52 871
35 à 44 ans	21 à 30 ans	24 647
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 973
Engagement total		108 741

Hypothèses de calculs retenues

Cette provision correspond à la dette actuarielle en matière d'indemnités de fin de carrière. Elle est calculée en fonction des éléments suivants :

- convention collective FEHAP
- départ à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié
- turn over dégressif de 26 % à l'âge de 16 ans jusqu'à 0 % à partir de 50 ans
- taux d'augmentation des salaires de 2 % par an
- taux d'actualisation de 1,57 % par an
- taux de charges patronales de 45 %
- table de mortalité utilisée : table réglementaire TV 88/90

La dette actuarielle mesure l'engagement financier actualisé de l'entreprise rapporté à l'ancienneté acquise au 31 décembre 2018. Il s'agit de la part relative aux droits passés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Quote-part subvention virée au résultat	1 141	777000
- Provisions de charges non reconduites	2 480	771800
- Apurements comptes parents créditeurs	250	771800
Total	3 871	

Transferts de charges

Nature	Montant
Remboursements de formations	9 222
Remboursements complémentaires d'incapacité	1 255
Total	10 477

**ASSOCIATION DE GESTION
« LA PETITE ENFANCE DU CENTRE HARDT »**

Association régie par les articles 21 et suivants du Code Civil Local

2 rue du Rhin
68740 FESSENHEIM

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

MICHEL LEVY
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

1 rue du Drumont
68100 MULHOUSE
Tél. 03.89.33.43.80 – Fax 03.89.33.43.89

Expert Comptable inscrit au tableau de l'ordre de Strasbourg
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale du ressort de la Cour d'Appel de Colmar
Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

ASSOCIATION DE GESTION
« LA PETITE ENFANCE DU CENTRE HARDT »

Association régie par les articles 21 et suivants du Code Civil Local

2 rue du Rhin
68740 FESSENHEIM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

Les charges de personnel :

J'ai en particulier vérifié la concordance entre les sommes payées aux salariés et celles déclarées aux organismes sociaux, d'une part, et les montants enregistrés en comptabilité d'autre part.

Les subventions :

J'ai en particulier vérifié la concordance entre les décisions ou les confirmations de versements des financeurs avec les produits comptabilisés à ce titre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

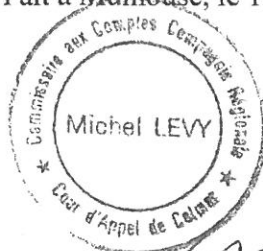
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mulhouse, le 13 mai 2019



Michel LEVY

